





Revue sectorielle Eau et Assainissement, Gestion 2015

23 & 24 juin 2016, Cotonou

AIDE-MEMOIRE CONJOINT MEEM - MS - PTF

- 1. La revue annuelle du secteur de l'eau et de l'assainissement, organisée à Cotonou les 23 et 24 juin 2016, s'est déroulée sous la présidence du Maire de la Commune de Klouékanmè, Monsieur MEGBEDJI Christophe. Elle a réuni les différents acteurs du secteur (Structures de l'Etat aux niveaux central et déconcentré, communes, société civile, Partenaires Techniques et Financiers) afin d'évaluer l'exécution des Budget-Programmes exercice 2015 des, soussecteurs Eau, Hygiène et Assainissement ainsi que celle du Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise (PPDE) de la SONEB.
- Cette revue du secteur a été également l'occasion, pour la première fois, pour l'ANCB et les Organisations de la Société Civile de présenter leurs rapports d'activités de l'année 2015.
- 3. A l'issue de la revue, le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM), le Ministère de la Santé (MS) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont élaboré le présent aide-mémoire qui présente les leçons tirées de la situation des secteurs au cours de l'exercice 2015, leur vision commune des principaux défis à relever pour l'horizon des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que les principales recommandations pour le secteur.

DEROULEMENT DE LA REVUE, SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET DES INDICATEURS

- 4. La présente revue sectorielle s'est déroulée dans un contexte que l'on peut qualifier de « reprise » en raison des promesses de financement pour le secteur ainsi que des récents développements institutionnels marquant la séparation des fonctions de gestion de l'eau et de son usage. Il est reconnu que la tenue de cette revue a été l'occasion de consolider les efforts permanents réalisés par l'ensemble des acteurs des secteurs après une année 2015 difficile.
- 5. Les travaux se sont déroulés essentiellement en plénière avec l'appui des modérateurs et ont permis aux participants d'avoir un aperçu de l'état des secteurs et de son évolution à travers les rapports annuels (DG-Eau, DNSP et SONEB). Mieux, pour la première fois, la parole a été donnée aux Communes à travers l'ANCB et aux Organisations de la Société Civile à travers le CANEA, d'abord pour rendre compte de leur contribution au développement des secteurs de l'eau et de l'assainissement de base au titre de l'année 2015 échue, ensuite pour faire part de leur lecture critique de la situation du secteur et enfin exprimer leurs visions pour le développement du secteur au cours des prochaines années. La revue a enregistré un bon niveau de participation de l'ensemble des acteurs.

- 6. Le bilan de la mise en œuvre des recommandations issues de la revue sectorielle eau et assainissement de 2014 n'a pas été reluisant en dépit de la redynamisation du cadre de pilotage et de la mise en place d'un mécanisme de suivi pour améliorer les performances dans l'exécution desdites recommandations. Six recommandations sur 13 n'ont, en effet, pu être exécutées. Elles sont reconduites et insérées dans le présent aide-mémoire.
- 7. Le suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations sera un point fixe de l'agenda des sessions du Groupe Sectoriel Eau et Assainissement (GSEA). Un plan d'actions de mise en œuvre sera élaboré et les recommandations seront obligatoirement accompagnées de leurs TdR avec mention de la source de financement le cas échéant et des échéances réalistes.
- 8. L'analyse des résultats et plus spécifiquement ceux incorporés dans la Matrice de Suivi des indicateurs de l'Appui Budgétaire Conjoint (ABC) a fait ressortir que les valeurs cibles prévues pour 2015 n'ont été atteintes que pour 1 indicateur sur les 4, comme le montre le tableau ci-après et qui est celui du taux de desserte en eau potable en milieu urbain et péri-urbain. Il s'ensuit notamment pour l'eau potable en milieu rural, un recul de cet indicateur du fait de la quasi absence d'investissements conséquents en 2015 pendant que les besoins des populations rurales en infrastructures hydrauliques n'ont cessé de croitre.

Sous- secteur	Libellé de l'indicateur	Source	Historique								Cibles		Résultat	
			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2015
Eau	11-Taux de desserte en	Rural et semi urbain DPP du MEEM	44,00%	46,50%	49,90%	55,10%	57,20%	61,00%	63,00%	65,00%	68,10%	69,00%	69,76%	67,60%
	eau potable	Urbain SONEB	53,00%	53,00%	54,00%	57,00%	59,00%	62,10%	63,00%	68,00%	72,00%	75,00%	76%	84,80%
НАВ	19-Taux d'accès en ouvrage	Des ménages : DPP du MS		35,40%	37,00%	39,40%	44,40%	45,50%	46%	ND	ND	64%	ND	nd
TIAD	d'évacuation des excrétas	En milieu scolaire : DPP/MS	60,00%	63,40%	67.30%	70,90%	75,60%	80,70%	53% (*)	66,90%	68%	80,00%	ND	69%

^(*) A partir de 2012, les latrines des écoles privées ont été intégrées au calcul du taux de couverture, ce qui explique la chute du taux et des cibles.



II. RAPPORT 2015 DU BPO HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DE BASE

- La DNSP a exécuté en 2015 son neuvième Budget-Programme par Objectifs (BPO) triennal glissant. Depuis 2012, la réforme institutionnelle intervenue au MS a abouti au transfert des missions, du personnel et des moyens de l'ex-DHAB à la DNSP.
- 10. Au titre des résultats physiques 2015, on retiendra :
 - 640 cabines de latrines institutionnelles et publiques construites en 2015 en milieu scolaire. Cela a fait passer le taux de desserte de 66,9% en 2013 à 69% en 2015. Ce taux inclut depuis 2012, les effectifs des écoles privées qui ont trop longtemps été oubliés, à tort, dans le calcul.
 - Globalement, en appliquant la norme de 50 usagers par cabine de latrines, le nombre de personnes supplémentaires desservies est de 29.200 en fin 2015.
 - L'évolution de la proportion de ménages disposant de latrines est théorique et fondée sur l'accroissement par projection. En 2013, les données fournies étaient le résultat d'une enquête statistique. Cette enquête n'a pu être réalisée ni en 2014, ni en 2015.
 - En 2015, 504 localités du Zou ont été certifiées Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) couvrant une population de 124.535 personnes. A cet effet, 10.376 latrines traditionnelles en majorité ont été construites et 1.666 aires de défécation détruites par les ménages sans aucune subvention conformément à la stratégie en vigueur.
- 11. A l'adoption de la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHA) par le Conseil des Ministres, il avait été demandé la réalisation de l'étude sur l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel en application de ladite politique. Cette étude n'a pu être réalisée faute de ressources.
- 12. Le Comité de Pilotage des projets et programmes du sous-secteur HAB vise à anticiper les besoins de contrôle par la mise en cohérence des démarches et instruments et éviter la collusion des activités de divers acteurs dans le BPO. Malgré les difficultés, le Comité a réussi à tenir les deux sessions prévues pour 2015.
- 13. Dans la mise en œuvre du plan de transfert des compétences aux communes, il était programmé le transfert de ressources financières aux communes pour un montant de 1,2 milliards de FCFA. Ce fonds était destiné



entre autres à la réalisation d'environ 1600 latrines institutionnelles planifiées dans les PHAC concernés. Mais avec l'arrêt subit du PPEA II, aucun fonds n'a été transféré en 2015 aux Communes.

- 14. En 2015, 476 sources d'eau ont été prélevées et analysées par le laboratoire de la DNSP, les Unités Départementales du laboratoire de surveillance de la qualité de l'eau de consommation (UD) et les services déconcentrés. Il en ressort que le taux de contamination par les Coliformes fécaux est de 11,47% pour l'eau de la SONEB et de 63,29% pour les PEA/puits. En ce qui concerne *E. Coli*, le taux de contamination est de 3,94% pour l'eau de SONEB et 36,7% pour les PEA/puits.
- 15. Le laboratoire de la DNSP a mis au point un test de la qualité de l'eau à domicile (SELF-TEST) pour mettre en évidence la contamination de l'eau de boisson. De même, le laboratoire de la DNSP a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du processus d'accréditation ISO 17025.
- 16. Dans le cadre de la prévention des épidémies de choléra et du risque d'Ebola, 19.644 puits et 3.460 citernes (impluvium) ont été traités en 2015 à l'hypochlorite de calcium sur toute l'étendue du térritoire. Plus de 2.000 établissements (écoles, centres de santé, marchés, ...) ont fait l'objet d'inspections, 56% de ceux-ci présentaient un état de salubrité satisfaisant contre seulement 36% en 2014. Ce progrès est essentiellement dû aux actions de sensibilisation.
- 17. En termes d'amélioration du cadre législatif et réglementaire, au cours de l'exercice 2015, on retient que :
 - le processus de relecture de l'arrêté interministériel N° 042 A/MISAT/MS/DC/SGM/DNSP/SA du 23 février 1994 portant règlementation des activités des pompes funèbres au Bénin a été initié en vue de mettre en cohérence les textes règlementaires régissant la gestion des activités des pompes funèbres d'une part et de promouvoir les pratiques favorables à la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux liés à ce secteur d'autre part. Ce processus a abouti à l'élaboration d'un nouveau projet d'arrêté interministériel qui sera validé et soumis aux ministres pour signature au cours de l'année 2016;
 - des textes juridiques ont fait l'objet d'étude au nombre desquels figure l'avant-projet du statut juridique du personnel de la Police Sanitaire qui s'inscrit dans le cadre du plan de dynamisation de la police sanitaire, adopté en Conseil des Ministres et qui sera aussi mis en cohérence avec les dispositions de la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées au Bénin.



- 18. La Stratégie de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux urbain et périurbain, instrument indispensable pour le secteur, n'a pu être élaborée à cause de l'arrêt subit du PPEA II.
- 19. La DNSP a bénéficié du test d'utilisation du système AKVO-Flow pour la mobilisation et la mise à jour des données de terrain dans le cadre du programme UNICEF-DGIS. La Base de Données BD-HAB a subi une profonde refonte pour être mise en lien avec cette plateforme. Cependant, il reste à résoudre le problème de financement du système et d'accès correct au réseau internet.
- 20. Les ressources mobilisées pour le sous-secteur en 2015 sont de 1,462 milliards de FCFA (dont 147 millions au titre du Budget National, soit 10% du BPO, gestion 2015) contre 4, 353 milliards FCFA en 2014 ; Le transfert de ressources aux communes avait connu un net progrès en passant de 543 millions de FCFA en 2013 à 942 millions de FCFA en 2014. Cet important effort du sous-secteur a subi un contrecoup avec l'arrêt du PPEA 2.

III. RAPPORT DU BPO 2015 DE L'ex-DG-EAU

3.1. Bilan de la gestion intégrée des ressources en eau

- 21. Le rapport de l'ex-DG Eau' sur l'exécution du BPO 2015 donne un aperçu des résultats obtenus au titre de l'objectif n°3 qui vise à garantir la disponibilité de l'eau en quantité et de qualité acceptables pour satisfaire tous les usages dans une approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
- 22. Le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), validé en février 2011, a été évalué pour sa première phase et reformulé dans un concept d'opérationnalisation pour les 5 prochaines années. La prochaine étape est l'élaboration d'un BPO PANGIRE qui permettra au PANGIRE de gagner en efficacité et en visibilité dans sa mise en œuvre.
- 23. Il est noté des avancées sur les plans juridique et institutionnel :
 - -Au plan juridique, il est enregistré la poursuite des actions démarrées au cours de la gestion précédente et l'entame de nouveaux chantiers : treize (13) décrets d'application de la loi portant gestion de l'eau au Bénin ont été adoptés, ce qui porte le nombre cumulé de décrets d'application

Les réformes institutionnelles intervenues en 2015 ont abouti à l'éclatement de l'ex-DG Eau en deux entités que sont : (i) la DGRE - Direction Générale des Ressources en Eau ; et (ii) la DGSPEPR - Direction Générale des Services Publics de l'Eau Potable et de la Régulation.

- adoptés à vingt-huit (28). Les actions de sensibilisation et de vulgarisation n'ont pu être menées, faute de ressources ;
- -Le Conseil National de l'Eau n'a pu tenir ses deux sessions annuelles, faute de ressources devant être mise à sa disposition par le budget national pour relayer le financement du PPEA II arrêté;
- -A la suite de deux études finalisées et validées sur l'opérationnalisation de l'Agence de Bassin de l'Ouémé (ABO) et sur l'opérationnalisation du Fonds National de l'Eau (FN-Eau), les décrets de création de ces deux structures ont été signés. La Commission Interministérielle de l'Eau (CIE) a également vu son décret de création signé en Conseil des Ministres.
- 24. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Ouémé, finalisé en 2014, a été validé par toutes les instances et adopté par décret en Conseil des Ministres. Ensuite, l'élaboration d'un Plan Delta de la basse vallée de l'Ouémé a été engagée conjointement avec l'Institut National de l'Eau (INE) et doit être poursuivie.
- 25. L'étude de faisabilité du Système National d'Information sur l'Eau (SNI-Eau) a été conduite et la plateforme de démonstration du SNI-Eau est créée. Cependant, l'opérationnalisation doit encore se faire sous le leadership de la DGRE et de l'INE.
- 26. Conformément au Plan Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC), la séparation clairement opérée de la fonction Gestion de l'Eau (DGRE) de celle de l'Usage de l'Eau (DGSPEPR) est considérée comme un progrès fondamental du secteur.

3.2. Bilan de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semiurbain

- 27. La progression du taux de desserte à fin 2014 avait permis au Bénin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural. Ainsi,
 - Le taux de desserte est passé de 44% en 2006 à 68,1% en 2014 pour retomber à 67,6 en 2015 à la suite du très faible niveau des réalisations en 2015. Cette contre-performance n'a pas permis de compenser les besoins croissants induits par l'accroissement de la population. Il faut retenir que le taux de desserte ainsi obtenu est calculé sur la base du référentiel actuel de la population rurale et de la norme nationale de desserte d'un Equivalent Point d'Eau (EPE) pour 250 habitants.
 - Par ailleurs, il est à noter que depuis 2013, une nouvelle méthode de calcul du taux de desserte a été mise au point. Elle consiste à procéder

au calcul du taux, localité par localité. Cette approche, qui ne prend pas en compte la population et les points d'eau modernes (PEM) de manière globale, donne un taux de desserte qui reflète mieux la réalité et une vision plus précise des disparités dans le sous-secteur Eau.

- Selon cette nouvelle méthode de calcul en cours d'approbation formelle, le taux de desserte serait de 13,5% en 2002 et de 45,8% en 2015.
- On peut ainsi estimer à 82 000 le nombre de personnes supplémentaires desservies par la réalisation des ouvrages inscrits au bilan de 2015 contre 361 250 en 2014.
- Le nombre de localités ne bénéficiant d'aucun point d'eau moderne (PEM) fonctionnel est de 11.862 sur la base de la définition de l'INSAE pour les localités rurales, dont 7.195 localités de plus de 100 habitants et 290 localités de plus de 250 habitants. Ceci représente une population d'environ 2,4 millions d'habitants.
- 28. Les objectifs physiques de l'année 2015 ont ainsi été atteints à 4,9%, soit un total de 360 nouveaux ouvrages et 66 réhabilitations contre 1 821 initialement planifié. Le nombre d'ouvrages réalisés hors BPO est de 262 soit 76,9%, celui réalisés sur BPO est de 98 EPE
- 29. Le taux de fonctionnalité des ouvrages en 2015 est le suivant :
 - Le taux d'ouvrages en panne est de 6,63% (toutes communes),
 - La proportion de communes ayant un taux de panne inférieur à 10% est de 81% et celle ayant un taux inférieur à 5% est de 43,4%.

Ces taux traduisent un réel progrès bien que des disparités persistent au niveau des départements et des communes.

30. La DG-Eau disposait d'un stock de 4.103 pompes toutes marques confondues à fin décembre 2015. 354 pompes ont été prélevées. Des efforts supplémentaires méritent d'être réalisés pour un meilleur suivi et une meilleure utilisation des pompes les années à venir. Les proportions sont les suivantes par type de pompe :

Situation du stock de pompes à fin décembre 2015

TO STATE OF	100	DESCRIPTION OF THE PERSON OF T					
SITUATION	VERGNET 4D	VERGNET 4C	AFRIDEV	INDIA MARK III PUMPENBOESE	INDIA SOVEMA	Total en stock	
Total en stock à fin 2014	793	236	963	1877	588	4457	
Total prélevé au cours de l'année	123	131	99	1	0	354	
Total en stock à fin 2015	670	105	864	1876	588	4103	

Source: DGSPEPR

- 31. Deux points importants conviennent d'être notés : (i) il y a une différence sensible entre les prélèvements de PMH et les réalisations, (ii) il existe encore aujourd'hui des Partenaires techniques et financiers qui continuent de lancer des appels d'offres d'acquisition de PMH en dépit du stock important existant augmentant ainsi les risques de dégradation des pompes ou de vandalisme sur le stock au regard du rythme assez faible de réalisation des ouvrages simples.
- 32. Au cours de la gestion 2015, le processus de professionnalisation de la gestion des ouvrages a connu peu d'activités de renforcement pour l'amélioration du dispositif de suivi technique et financier des ouvrages complexes. Les données essentielles à considérer se présentent ainsi qu'il suit :
 - 686 AEV et PEA sont répertoriés contre 587 en 2014, ces données reflètent une meilleure connaissance du parc ainsi que les nouvelles réalisations;
 - 394 contrats d'affermage sont signés. 259 sites ne possèdent pas de contrat. Les autres AEV/PEA sont en cours de contractualisation;
 - 4 principaux fermiers sur 131 se partagent un total de 79 AEV ;
 - La proportion de gestionnaires remettant les redevances et les rapports de gestion en conformité avec les contrats est de 21%;
 - Le prix moyen du service public de l'eau varie de 300 à 800 FCFA le m³.
- 33. Sur une dotation initiale globale de 15,77 milliards de FCFA, les réalisations financières s'élèvent à 0,65 milliards pour les ressources intérieures (48,04% de consommation) et 0,92 milliards de FCFA pour les ressources extérieures (6,37% de consommation). Ce qui porte le montant total de la consommation (base engagement) à 1,57 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 9,96% à fin décembre 2015, contre 87,48% à la même période de l'année précédente.

- **34.** Cette contre-performance s'explique en grande partie par l'arrêt du financement du PPEA II qui représentait globalement 60% du financement du secteur.
- 35. Le total des crédits délégués aux Services déconcentrés s'élevait, à 1,5 milliards de FCFA soit 9,5% de la dotation globale gestion 2015 contre 4,26 milliards en 2014 et 5,17 milliards de FCFA en 2013. Cette diminution importante de la dotation s'explique par le fait que depuis 2014 (partiellement) et surtout 2015, la réalisation des travaux d'investissement en infrastructures d'AEP se fait exclusivement en Maîtrise d'Ouvrage Communale en parfaite adéquation avec la Stratégie Nationale du secteur.
- 36. Aucun crédit n'a pu être transféré aux communes en 2015. Si le budget prévisionnel était de 3,16 milliards de FCFA (soit 20% du BPO Eau), les retards administratifs n'avaient permis aucun transfert au 5 mai 2015, date d'arrêt du PPEA II. La dotation globale de 2014 était de 2,63 milliards de FCFA soit 14,4% du BPO Eau contre 0,69 milliard de FCFA en 2013 soit 4,1% du BPO.
- 37. Les transferts de fonds aux communes prennent en compte l'intermédiation sociale désormais internalisée par les communes qui devront progressivement intégrer à leurs budgets les charges y relatives. L'option de recrutement d'une ONG peut s'avérer pour des cas particuliers lorsque la commune ne dispose pas des compétences requises.
- 38. Le budget-programme de la DG-Eau devient progressivement un budget-programme sectoriel intégrant les investissements des Communes et des autres acteurs. Cette évolution facilite le transfert des ressources aux communes et la coordination du secteur. Le BPO est logiquement basé sur la Programmation Communale Eau qui en est l'outil de base. Cette évolution implique le renforcement des outils de programmation sectorielle au niveau des communes et leur mise en cohérence avec les Plans de Développement Communaux/Plans Annuels d'Investissements (PDC/PAI).
- 39. Avec la création d'un Ministère de l'Eau en juin 2015, le secteur a pu mettre en place deux directions générales importantes dédiées l'une, à la gestion de la ressource en eau (DGRE) et l'autre, à l'usage de l'eau dans sa dimension eau potable en milieu rural, semi-urbain et urbain (DGSPEPR). Cette importante clarification permet de séparer utilement les deux niveaux de programmation et de stratégie. En effet, la dimension Gestion de l'eau (GIRE) englobe non seulement l'eau potable mais aussi les autres usages comme l'irrigation, l'industrie, l'énergie, etc.
- 40. Les stratégies Nationales d'Approvisionnement en Eau potable sont arrivées à terme en 2015 et devaient être évaluées et actualisées. La stratégie en milieu

- urbain (SNAEP-MUP) a été validée au CNE en janvier 2016. L'évaluation de la stratégie nationale d'AEP en milieu rural a été validée et des études ont permis de cerner les points stratégiques devant figurer dans la nouvelle stratégie. Le Ministère en charge de l'Eau a sollicité l'appui technique et financier de la Banque Mondiale qui commettra des experts en vue de sa finalisation d'ici fin 2016 y inclus les bases de planification ODD.
- 41. La mobilisation de la participation financière à l'investissement initial est un défi permanent pour les communes. En effet, l'arrêté en vigueur régissant les montants à mobiliser dans le cadre de la participation financière communale n'est pas appliqué intégralement. Il a par ailleurs été constaté qu'il n'existe pas une uniformisation dans la gestion et l'utilisation de ces fonds. Cependant, la nouvelle Stratégie en milieu rural proposera des solutions sur le principe même des participations financières et les indicateurs à mettre en place pour apprécier la qualité de la Maîtrise d'Ouvrage Communale.

IV. BILAN DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN

- 42. Le sous-secteur de l'AEP en milieu urbain poursuit son évolution. L'opérateur National, la SONEB, a élaboré avec l'Etat béninois un Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise. Actuellement, la SONEB approvisionne en eau potable 69 chefs-lieux de commune.
- 43. Avec une croissance soutenue du nombre d'abonnés depuis 2011 (178.478 à fin 2011 et 235.449 à fin 2015), un chiffre d'affaire de 20,22 milliards de FCFA et un résultat net de 2,06 milliards de FCFA fin 2015, la SONEB se présente comme une entreprise en bonne santé financière.
- 44. La production d'eau brute est de 52,06 millions de m³ en 2015 avec un volume vendu net de 35,3 millions de m³ et un pourcentage de pertes techniques et administratives de 29,8%. Selon le mode de calcul utilisé (i.e. 12 personnes desservies par branchement), le taux de desserte en milieu urbain est de 84,8% à fin 2015 contre 72% à fin 2014. Ceci représente une population totale de 3,2 millions d'habitants.
- 45. L'externalisation du recouvrement des factures « particuliers » doit permettre de redynamiser cette activité et d'améliorer la performance de l'entreprise. L'objectif était de 96% et le niveau atteint est de 93,1% à fin 2015. Ce résultat doit cependant être apprécié à la lumière des recouvrements globaux incluant les administrations de l'Etat. Le taux global de recouvrement est de 87,5%.
- 46. Le volet assainissement des eaux usées en milieu urbain a connu une évolution importante avec la validation des Plans Directeurs d'Assainissement

- des villes de Parakou, Cotonou et Porto-Novo (incluant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji).
- 47. Au titre de l'assainissement en milieu urbain, deux programmes sont en cours aujourd'hui avec la construction d'une station de traitement des boues de vidange à Calavi et un appui à la gestion des eaux usées en milieu urbain. Le taux global d'avancement des études est de 80%.
- 48. Le programme d'investissement de la SONEB représente un coût total de 212 milliards de FCFA dont 80,8 milliards de FCFA seulement sont mobilisés à ce jour, soit 38%. Pour l'année 2015 et un budget programmé de 10,5 milliards de FCFA, le taux d'exécution est de 53%, soit un montant de 5,6 milliards de FCFA.

V. CONTRIBUTION DE l'ANCB SUR LA SITUATION DU SECTEUR DANS LES COMMUNES

- 49. Pour la première fois, l'ANCB a été invitée, en tant que structure faitière des communes, à présenter les avancées de la Maîtrise d'Ouvrage Communale et sa vision sur l'état du secteur pour les prochaines années.
- 50. Globalement, l'ANCB constate que les communes ont une très bonne connaissance de leur patrimoine hydraulique. L'outil de connaissance du patrimoine Akvoflow est mis en place dans certaines communes mais le processus n'est pas achevé.
- 51. La démarche adoptée aujourd'hui par la stratégie (SNAEP-MR) est l'approche programmatique pour laquelle beaucoup d'efforts ont été consentis. Il est contreproductif de voir aujourd'hui encore des ouvrages réalisés par des acteurs « autres » ou même par le niveau central, dans les communes en dehors de toute programmation et même d'information à l'administration communale.
- 52. Les évolutions du secteur font que la commune est le Maître d'Ouvrage du Service Public de l'Eau alors que les SDE ont un rôle d'Assistance-conseil et de régulation. D'un autre côté, le Plan Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC) a permis de séparer nettement les fonctions de gestion de la ressource de celles d'usage. Il convient aujourd'hui de donner aux communes et aux SDE les moyens pour faire un suivi efficace de la ressource en eau et de son évolution au niveau local.
- 53. Il n'est pas toujours aisé pour un maire de recruter un fermier qui prendra en charge la gestion d'une AEV sur son territoire. Le nombre de fermiers expérimentés est limité au Bénin d'une part, toutes les AEV ne sont pas rentables (taille critique, consommations spécifiques faibles), d'autre part.

Pour rendre rentable et donc intéressante la gestion des AEV, il convient de limiter le nombre de fermiers par commune.

- 54. La gestion de la fin du PPEA II pose des problèmes aux communes qui aujourd'hui se retrouvent avec des fonds, des contrats, des dettes, sans avoir de consigne autre que de ne pas engager de dépenses depuis l'arrêt du PPEA II le 6 mai 2015. Ce problème crucial et urgent doit trouver sa solution afin de libérer les communes.
- 55. Les communes reconnaissent que c'est grâce au PPEA-II que la maîtrise d'ouvrage communale a été véritablement engagée. Elles ont bénéficié d'importants transferts de fonds qui leur ont permis de dérouler toutes les phases de la maîtrise d'ouvrage à savoir la programmation, la contractualisation avec le secteur privé, la réalisation d'ouvrages (Latrines, FPMH et AEV) et même de bons comportements de gouvernance comme la reddition des comptes.

VI. CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

- 56. Pour la première fois également, le PNE-Bénin assurant la présidence du Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques pour l'Eau et l'Assainissement (CANEA) a été invité à présenter la vision des organisations de la société civile (OSC).
- 57. L'objectif global visé par le CANEA est de veiller à l'accès durable et équitable de la population béninoise aux services publics de l'eau à travers la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et aux services d'assainissement.
- 58. Que ce soit sur financement propre, en subvention ou au titre de prestations de services, les Acteurs Non Etatiques (ANE) ont apporté en 2015 leur contribution à l'atteinte de cet OMD. A ce titre, l'on peut citer plusieurs actions menées par les ONG Graind, Protos et Helvétas pour des extensions d'AEV, des réhabilitations d'AEV et des acquisitions de stocks de pièces de rechange.
- 59. De même, en ce qui concerne l'assainissement, les ONG Protos, EAA, Helvétas et DCAM ont participé à la construction d'ouvrages alors que nombre d'ONG ont des actions de sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement de base. Un site de traitement des boues de vidange est en cours de finalisation dans la commune de N'Dali.
- 60. Cependant, le CANEA regrette un certain désengagement de l'Administration des tâches régaliennes, par exemple l'élaboration des

- stratégies et le financement des organes de concertation et de décision, comme le Conseil National de l'Eau (CNE), qui requièrent pour chaque session un financement extérieur.
- 61. La non élaboration du rapport annuel sur l'état des Ressources en Eau par la DG-Eau, le non-respect des principes de la MOC par l'Etat cenţral, le renforcement insuffisant des capacités du personnel du secteur, la dépendance du secteur vis à vis de l'aide extérieure, le problème de fiabilité des données statistiques sectorielles constituent entre autres, des insuffisances identifiées par le CANEA dans la gestion du secteur.

VII. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE SECTORIELLE, GESTION 2015

- 62. A l'issue des présentations et des débats et tirant leçons de l'expérience des dernières années sur la gestion des recommandations de la revue, il est proposé une approche différente dans l'esprit et la planification des recommandations.
- 63. la mise en œuvre de chaque recommandation est planifiée dès la signature de l'Aide-Mémoire (Termes de Référence : Responsables, financement, les échéances de mise en œuvre, etc.).
- 64. La revue a décidé de reconduire les recommandations précédentes jugées encore pertinentes/opportunes mais non exécutées.

Au terme de la revue sectorielle, les recommandations suivantes sont formulées :

Recommandations	Structure Responsable	Source de Financement
R.I. Augmenter de façon substantielle la part du BN dans le financement des sous-secteurs eau, Hygiène et assainissement de base	DPP/DGSPEPR/D GRE, DNSP,	BN
R.2. Elaborer et budgétiser la mise en œuvre des Plans Déconcentration-Décentralisation des sous-secteurs eau, Hygiène et assainissement de base	DGSPEPR/DGRE, DNSP	BN, PTF
R.3. Elaborer et actualiser de façon participative les stratégies en matière d'AEPHA y compris les bases de planification des ODD	DGSPEPR/DGRE, DPP/MS	BN, PTF
R.4. Amener le gouvernement central et les partenaires à respecter les stratégies en matière d'AEP, Hygiène et assainissement et à s'aligner sur les procédures nationales en vigueur et veiller à ce que les	DGSPEPR/DGRE, DPP/MS, CANEA	ND



conventions soient conformes aux stratégies		
R.5. Prendre les mesures pour appliquer la réglementation en matière de production d'eau en sachets et postes d'eau autonomes pour la sécurité sanitaire des populations	DGSPEPR, DNSP, DGRE	BN
R.6. Mettre en œuvre les réformes institutionnelles et initier dès 2017 un programme de renforcement des capacités au profit des acteurs de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement de base, conformément au PIRC	DGSPEPR/DGRE, SONEB, DNSP.	BN, SONEB
R.7. Concevoir et opérationnaliser un système de suivi évaluation adapté au nouveau contexte des ODD	DGSPEPR/DGRE, SONEB, DNSP	BN, PTF
R.8. Définir et faire adopter des normes nationales et un référentiel unique des standards minimaux de réalisation et de description des ouvrages d'AEPHA afin d'une part d'améliorer la qualité des travaux réalisés et d'autre part de faciliter la connaissance du patrimoine, en lien avec les ODD par sous-secteur	SONEB, DNSP.	BN
R.9. Poursuivre la mise en place des outils nécessaires au suivi technique et financier de la gestion du Service Public de l'Eau et de l'assainissement au niveau communal en donnant notamment les moyens techniques, humains et financiers aux SDE pour réaliser leurs missions; renforcer le rôle d'AC des SDE vers les communes.	DGRSPEPR/DGR E, DNSP.	BN
R.10. Examiner la pertinence de la participation financière des communes pour la réalisation des ouvrages d'AEP. Le pourcentage de recouvrement de ces participations étant faible et la justification de cette participation encore à démontrer, les partenaires estiment que la qualité de la gestion du SPE au niveau communal est un meilleur critère (transparence, intégrité).	DGSPEPR	BN
R.II. Faire élaborer et mettre en œuvre les PGSSE par les producteurs d'eau afin d'être en conformité avec la législation en vigueur.	Communes/ ANCB	Budgets communaux, PTF
R.12. Démarrer l'élaboration du rapport sur l'Etat de la Ressource en eau au Bénin dès 2017 et le présenter à chaque Revue.	DGRE	BN, PTF
R.13. Commanditer une étude aux fins d'actualiser la méthode de calcul du taux de desserte de la SONEB dans les perspectives des ODD	SONEB	SONEB, PTF
R.14. Inviter tous les acteurs à adhérer à la charte pour la bonne gouvernance et l'intégrité dans le secteur eau et assainissement	CANEA	CANEA, PTF
R.15. Réaliser une évaluation citoyenne de la qualité des services d'eau potable fournis par la SONEB et les communes	CANEA	PTF, CANEA

R.16. Dynamiser le fonctionnement des ACEP et assurer leur représentation aux niveaux départemental et communal	CANEA	PTF, Communes
R.17. Intégrer dans les Plans Annuels de Développement (PAD) les lignes liées à l'hygiène et à l'assainissement de base	Communes/ ANCB	Budget Communal
R.18. Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de suivi des villages ayant mis fin à la défécation à l'air libre.	Communes/ ANCB	Budgets Communaux, PTF

1 1 OCT. 2016

Fait à Cotonou, le_____2016

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines

MINISTRE

Dona Jean-Claude HOUSSOU

Stère de Alassane SEIDOU

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers

Harry VAN DIJK